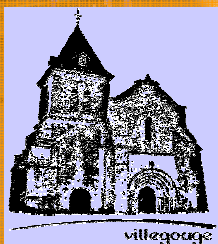


Bulletin municipal d'Information

# Villegouge

N° 53 janvier 2013



## SOMMAIRE :

- ◆ vœux à la Population
- ◆ Réunions du conseil Municipal
- ◆ Informations municipales
- ◆ Travaux des commissions
- ◆ Vie associative
- ◆ Organisations Culturelles municipales

*BONNE ANNEE 2013*



# Vœux à la population



Merci à chacun d'entre vous  
pour votre présence ce soir, à l'occasion de notre traditionnelle présentation des vœux.

Tout d'abord, je vous présente les excuses de Françoise COSTE et de Patrick BARBE, qui regrettent beaucoup de ne pouvoir être avec nous. Ils m'ont demandé de vous transmettre leurs meilleurs vœux.

Des vœux nous en formulons pour nos familles, nos proches, nos amis. Ce soir en tant que maire, c'est à vous tous, chers villegougeoises et villegougeois que je les adresse.

Mes collègues du conseil municipal, se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne année 2013. Qu'elle vous garde en bonne santé. Qu'elle vous apporte beaucoup de joie à partager en famille, entre amis et la réussite de vos projets les plus chers, familiaux ou professionnels.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui ont perdu un être cher et forme des vœux de prompt rétablissement pour tous ceux qui souffrent et que la maladie empêche d'être parmi nous.

Je profite également de ce moment convivial et privilégié, pour souhaiter en votre compagnie, la bienvenue aux nouveaux villegougeois, arrivés en 2012. Ils ont fait le choix de s'installer dans notre commune, nous leur souhaitons une parfaite intégration.

Se souhaiter une bonne année 2013, nous en avons besoin, tant celle qui vient de se terminer a été difficile avec les conséquences d'une violente crise économique, l'envolée du chômage, et l'augmentation des prix énergétiques.

Dans ce contexte particulièrement préoccupant, je souhaite de tout cœur, à nos concitoyens en activité de ne pas être confrontés à la perte de leur emploi et à ceux qui sont malheureusement touchés, de vite retrouver un travail.

La crise est dure, mais j'ose espérer que l'Etat versera en 2013, à notre commune, un montant des dotations au moins équivalent à celui des années antérieures. Egalement, je compte que l'Etat et le département ne gèleront pas les subventions pour les projets d'investissement des collectivités.

Ces aides sont très précieuses pour le développement de notre commune au profit de tous les administrés. Nous bâtissons et aménageons des équipements publics pour vous, pour votre confort et votre mieux vivre.

La municipalité souhaite pouvoir maintenir la même dynamique dans les investissements. A notre niveau, nous prenons part, très activement à l'économie en permettant de maintenir les emplois indirects et induits des entreprises que nous retenons pour réaliser nos projets.

Dans cette dynamique, nous avons délimité, dans le projet du PLU, une zone réservée pour accueillir de nouvelles entreprises.

Sans vous détailler tous les chiffres, sachez qu' en 2012, nous avons réglé sur les fonds propres de la commune, la totalité de nos réalisations, soit une somme de 394 954 €.

Pour l'ensemble de ces programmes, nous avons bénéficié d'un montant de 94 667 € en subvention, dont 66 973 € de l'Etat et de 27 694 € de la part du Conseil Général pour les équipements suivants :

- La construction du nouveau bâtiment de stockage communal et associatif.
- La mise en place des panneaux de rues avec numérotation des immeubles.
- Pose d'une baie avec volet roulant et peinture dans la salle polyvalente,
- Travaux d'électricité, changement des convecteurs et peinture dans le cabinet des infirmières,
- Achat de 15 ordinateurs pour équiper la classe informatique de l'école, une classe, le bureau de la directrice.
- Aménagement du nouveau bureau de la directrice des écoles,
- Confortement par comblement de la carrière souterraine au droit du chemin de l'Escarderie.

En 2012, nous avons également, poursuivi les études relatives à la révision du plan local d'urbanisme (PLU), et réalisé, un programme de travaux neufs sur les voies communales de Camarsac, Laroucaud, Marot, Meynard et de Pommier.

Notre gestion communale scrupuleuse, nous permet de bénéficier d'une situation financière saine et de disposer ainsi d'une avance suffisante pour financer les projets d'investissement de cette nouvelle année, sans recourir à l'emprunt.

Administrer une commune, c'est aussi avoir le souci constant de la meilleure utilité des dépenses ; les dépenses d'investissement seront donc privilégiées.

Deux chantiers importants, parmi d'autres, sont au programme de 2013.

Le premier, démarrera avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, concernant les travaux d'aménagement et de transformation pour la mise en accessibilité de la mairie.

Le second chantier, débutera dès la fin des entraînements en juin, pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement des vestiaires du club house de football.

D'autres projets, arrêtés par le conseil dans le cadre du FDAEC, seront inscrits au budget 2013 :

- ◆ la réfection de la toiture de l'école de la poste,
- ◆ pose d'un sas vitré à l'entrée de l'église,
- ◆ achat d'un module pour le columbarium
- ◆ achat d'un écran de projection vidéo pour la salle des fêtes
- ◆ peinture de la façade de la poste.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre, se déroulera l'enquête publique et l'arrêt par le conseil municipal du projet du Plan Local d'Urbanisme ( PLU).

Egalement, sera terminé, l'aménagement paysager du terrain de boules de la salle polyvalente.

Dans le cadre de l'intercommunalité, je vous informe que le permis de construire des deux courts de tennis couverts et du club house sera déposé prochainement par la communauté de communes du Canton de Fronsac.

C'est donc un programme bien chargé qui attend vos élus. Pour autant, le quotidien ne sera pas négligé.

A commencer par de nouvelles charges à intégrer dans nos prochains budgets, en ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. A ce jour, nous n'avons aucune information pour sa mise œuvre. Cependant, début mars, nous devons décider si celle-ci interviendra dès la rentrée de 2013 ou en 2014.

Nous poursuivrons notre politique de soutien au réseau associatif du village, culturel, sportif. Il constitue, avec nos commerçants, artisans, entrepreneurs, un des atouts majeurs du dynamisme de Villegouge.

Au chapitre des festivités, nous espérons vous accueillir très nombreux, à l'occasion des prochaines manifestations organisées par les élus, comme chaque année lors du repas offert aux aînés de la commune, le dimanche 24 février à midi dans la salle des Fêtes.

La prestation du magicien, pour le repas de 2011, a été beaucoup appréciée. Aussi, nous avons retenu, dans le même registre, le spectacle de magie participative intitulé « **Le Magic show de Patrice** » proposé par Patrice Curt, magicien, comédien. Début février, nous enverrons les invitations.

En ce qui concerne la saison estivale, nous organiserons un grand concert en plein air le 6 juillet 2013 avec le célèbre et talentueux groupe «Les Binuchards », rock festif à influence celtique, Cajun et charentais.

Voilà, vous pouvez compter sur mon équipe, à mes côtés, comme elle l'est toute l'année. Je voulais tous les saluer devant vous et les remercier pour leur fidélité, leur travail, leur volonté.

Je remercie aussi :

- le personnel communal pour son travail quotidien au service des administrés,
- Madame la directrice des écoles, ses collègues enseignants,
- les personnels de la brigade de gendarmerie,
- les partenaires des collectivités, l'Etat et ses services, le Conseil Général,
- les bénévoles et tous les intervenants au service de notre commune.

Enfin, je voudrais vous dire la détermination qui est la mienne à faire évoluer Villegouge. Vous pouvez compter sur mon engagement, il est total.

Très bonne et heureuse année à chacune et à chacun,  
Bonne année à Villegouge.

C'est en musique que nous allons célébrer ce nouvel an, autour d'un verre, en compagnie des musiciens confirmés de la jeune association **Musique en Actes**.

Je vous remercie de votre attention à leur amicale prestation et vous invite à les encourager par vos applaudissements. Merci.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le six juin à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Mme COSTE a donné pouvoir à Mme BIRON  
M.BRUN a donné pouvoir à M. BARRE

Absente non excusée : Mlle LAMA-BARBETTA.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GAY est désignée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande le rajout de trois délibérations : 1/ Convention de mise à disposition d'un local de stockage – 2/ Désignation de Maître d'œuvre programme réhabilitation et transformation des locaux de la mairie (ERP-PMR) – 3/ Travaux peinture salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

### 1 / PLU - PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Madame le Maire remercie Madame DURAND LAVILLE, urbaniste du Cabinet URBAM, de sa présence au conseil pour présenter le projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD), élaboré par la commission en charge de la révision du PLU.

Mme DURAND LAVILLE précise que le nouveau PLU, doit respecter et intégrer les dispositions liées aux différentes lois Grenelle et environnementales, décrets et nouvelles réglementations du Code de l'Urbanisme.

Ce document comporte 3 parties :

1/ Portée réglementaire : le PADD a pour objet de définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune (L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme).  
Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

2 / Ambitions communales - Le projet PADD développe des objectifs volontaristes qui s'appuient sur une volonté politique forte en matière de gestion de la ressource en eau, de gestion des risques, de prise en compte de la question énergétique, de préservation des terres agricoles et des espaces naturels : de maîtriser la croissance démographique,

- de préservation de l'âme villageoise et du caractère rural de la commune ;
- de développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement ;
- de non consommation des terres agricoles et naturelles majeures en dehors de l'enveloppe urbaine existante ;
- d'optimisation de l'enveloppe urbaine existante en privilégiant le renouvellement urbain ;
- d'exigence de qualité environnementale dans les nouvelles opérations d'urbanisme.

3 / Orientations générales – Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement de la commune de VILLEGOUGE, qui découlent du projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent selon les 3 orientations suivantes :

- ◇ Orientation 1 : la mise en valeur de l'environnement naturel et agricole du territoire,
- ◇ Orientation 2 : l'affirmation de l'image villageoise et rurale de Villegouge,
- ◇ Orientation 3 : la mise en œuvre d'un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'existant centré sur le bourg.

Madame le Maire rend compte à ses collègues de la réunion, qui s'est tenue le 30 mai dernier à la Maison du Pays, à l'initiative de M. le Sous-préfet et en présence des représentants de la DDTM, Fédération des Syndicats Viticoles, SCOT du Pays Libournais, Chambre d'Agriculture, CIVB, et relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.

A terme, l'objectif de ce PLUI, en cohérence avec le SCOT et PLH, se substituera aux différents documents d'urbanismes des communes.

Le PLUI est un document de planification à l'échelle de l'intercommunalité. Il répond aux mêmes objectifs qu'un PLU et comporte aussi les éléments suivants : rapport de présentation, PADD, AOP, règlement, annexes. Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'EPCI. Il doit couvrir l'intégralité du territoire intercommunal. Il comprend les règles, orientations et programmations prévues habituellement par un plan local de l'habitat (PLH), ainsi que ceux d'un plan de déplacement urbain (PDU) si l'EPCI est compétent pour l'organisation des transports urbains.

Lors de cette rencontre, les différents intervenants ont clairement fait entendre qu'il fallait limiter les ambitions lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment la consommation des terres agricoles au profit de l'urbanisation.

Madame le Maire, demande un tour de table afin que chaque élu donne son avis sur la présentation du PADD qui a été faite.

Après débat, et compte tenu des contraintes énoncées, l'ensemble des élus fixe l'extension de constructibilité au bourg à une superficie de 10 hectares maximum, ce qui permettrait d'atteindre le seuil des 1 430 habitants à l'horizon 2021, soit environ 230 habitants supplémentaires.

## **2 / DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AUPRES DU SYNDICAT DU SIAEPA**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 21/03/2008, avait désigné Messieurs MARIEN Jacques et MONTAUD Yves, délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat du Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable et Assainissement (SIAEPA).

Suite à la démission de M. MONTAUD, et conformément aux statuts du syndicat du SIAEPA, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune.

Madame le Maire fait appel à candidature, seule Madame MEDES se porte volontaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame MEDES Jeanine, déléguée titulaire auprès du SIAEPA.

## **3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE**

Monsieur GAY, adjoint en charge de la commission des bâtiments, rend compte au conseil que le procès-verbal de réception des travaux de construction du bâtiment de stockage communal et associatif a été signé le 2/05/12.

Le local de stockage associatif prévu dans ce nouveau bâtiment, peut donc être mis à la disposition de l'association du théâtre Latour du Moulin. Chaque conseiller a reçu le projet de convention de mise à disposition, lequel a été examiné en commission d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition avec l'association Latour du MOULIN.

## **4/ CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal, de la consultation en date du 20 mai 2012 relative à la mission de Maîtrise d'œuvre en ce qui concerne la réhabilitation et la transformation pour mise en conformité de l'accueil de la mairie (ERP-PMR) et pour partie des écoles contiguës et présente le tableau des offres reçues des architectes consultés :



Architectes	Taux des honoraires appliqués
Sarl Architecture à Bordeaux	10,75 %
Vincent BUCHMANN à Coutras	8,50 %
Frédéric MARTIN à Cenon	Surcharge de travail a décliné l'appel à candidature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de M. BUCHMANN qui propose un taux d'honoraires de 8,50 % (mission complète) qui sera appliqué pour le montant estimatif des travaux indiqué et charge Madame le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **5/ TRAVAUX DE PEINTURE SALLE POLYVALENTE**

Monsieur GAY, adjoint en charge de la commission des bâtiments, présente au conseil les devis des entreprises consultées pour les travaux de peinture de la salle polyvalente.

Entreprises	Montant devis
Entreprise Pascal CABIROL – St Ciers d'Abzac	5 113,29 €ht soit 6 115,20 €ttc
Entreprise Nicolas BRODU – Savignac de L'Isle	5 325,00 €ht soit 6 368,70 €ttc

Monsieur GAY propose de retenir l'entreprise BRODU, bien que le montant du devis soit très légèrement supérieur, car nous avons pu déjà juger de la qualité de son travail sur d'autres chantiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Nicolas BRODU d'un montant de 5 325 €ht soit 6 378,70 €TTC.

## **INFORMATION**

Madame le Maire donne au conseil municipal les informations suivantes :

- ◆ Le 20 mai 2012, au matin, un véhicule a endommagé le mobilier urbain situé devant l'abris-bus de la crèche. Une barrière et une borne ont été détériorées sous le choc. L'auteur des faits a été identifié par les gendarmes. Le récépissé du dépôt de plainte a été transmis à GROUPAMA afin de permettre à la commune d'être remboursée pour ce sinistre.
- ◆ Invitation des élus à la kermesse des écoles qui aura lieu le vendredi 29 juin 2012 à partir de 18 heures.
- ◆ Rencontre le 23 mai 2012 en mairie, avec les représentants des associations communales, suite à la demande formulée par Monsieur MAUGET, habitant de la commune, d'organiser une table nocturne dans l'été, avec le support d'une ou plusieurs associations locales.  
La municipalité soutient cette initiative, génératrice de lien social entre les associations et la population. Les présidents et membres d'associations présents ont dit être intéressés par le projet (le comité des fêtes, le fusil Villegougeois, le Théâtre Latour du Moulin et l'association des parents d'élèves « les Canailles »).  
Rendez-vous a été pris pour une prochaine réunion entre les associations et M. MAUGET, pour donner une réponse après que chaque association ait consulté tous leurs membres.
- ◆ Rappel de l'organisation du concert estival de musique Tzigane, ensemble « DAVAI » le vendredi 6 juillet 2012 à 20h 30

Monsieur GAY, informe de la démolition de l'atelier technique au Basque à partir du 2 juillet 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 45.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le trente et un juillet à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absente excusée : Mme COSTE a donné pouvoir à Mme MEDES

Absents non excusés : Mlle LAMA-BARBETTA, M. L'HERITIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2012 est adopté l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande le rajout de deux délibérations relatives à : 1/ Achat de matériel restaurant scolaire – 2/ Travaux bureau de la directrice.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

### 1 / ADHESION A L'ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

Madame le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des procédures de passation des marchés publics, d'un montant égal ou supérieur à 90 000 €HT, la collectivité a l'obligation d'ouvrir un compte de profil acheteur afin de publier par voie dématérialisée les annonces des marchés publics indépendamment du BOAMP.

Il est demandé au conseil, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'association Marchés Publics d'Aquitaine :

Vu le code des marchés publics,

Madame le Maire expose :

L'association de mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés Publics d'Aquitaine » et qui a pour objet de :

- \* permettre de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics ;
- \* mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisé autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics ;
- \* définir d'une manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé ;
- \* assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme, et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle ; a été créée, le 8 juillet 2008, par la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Mairie de Floirac.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- ◇ **d'adhérer à l'Association Marchés publics d'Aquitaine et d'utiliser le portail électronique aquitain d'achat public**
- ◇ **d'autoriser le paiement du montant de la cotisation s'élevant à titre indicatif à 165 euros pour l'année 2012**
- ◇ **d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.**



## 2 / TRAVAUX CHEMIN DE L'ESCARDERIE

Madame le Maire informe le conseil municipal, que par arrêté en date du 15 juin 2012, le Préfet de la Région Aquitaine a attribué à notre commune, une subvention de 22 7018,50 € au titre de la DETR 2012 pour le dossier relatif aux travaux de renforcement par comblement de cavités souterraines du chemin de l'Escarderie.

Monsieur MARIEN adjoint, présente un récapitulatif de ce dossier :

Le montant à charge de la commune est donc de **37 403,45 €** A déduire, la somme d'environ 13 445,18 € du FCTVA, qui sera récupérée dans 2 ans.

Le montant résiduel de ces travaux pour la commune sera donc de **23 958,27 €**

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC	Subvention €
Entreprise COFEX travaux de confortement	64 910	77 632,36	
18/10/2011 - Ministère de l'Intérieur, intervention de M. GARRAUD, député, arrêté du 18/10/11 subvention exceptionnelle pour travaux			10 000
15/12/2011 - Conseil Général subvention travaux			12 982
15/06/2012 – Etat DETR 2012 subvention travaux			22 718,50
Bureau d'études GEOLITHE : missions PRO-ACT-VISA-DET-AOR	7 702	9 211,59	
28/06/2011 – Conseil Général subvention frais études			3 740
<b>Total</b>	<b>72 612</b>	<b>86 843,95</b>	<b>49 440,50</b>

Monsieur RAYNAUD, interroge sur le comblement total de cette carrière située dans le périmètre NATURA 2000. Il est précisé qu'un passage d'homme est réservé dans le comblement.

D'autre part, dans un souci de pérenniser les travaux du sous sol, et en raison du gabarit de la chaussée, il suggère de maintenir l'interdiction de circuler pour les véhicules, sur le chemin après travaux.

Il est précisé, que ce chemin est inscrit à l'itinéraire des chemins de randonnée. De ce fait, la circulation des véhicules à moteur est règlementée.

Considérant les subventions octroyées à la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de faire les travaux de confortement du chemin de l'Escarderie d'un montant de 72 612 €ht soit 86 843,95 €TTC et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour suivre ce dossier.

## 3/ EGLISE

Madame le maire informe le conseil de la demande formulée par le Père Samuel VOLTA, de supprimer la barrière de communion de l'autel d'une part et dans la mesure du possible de faire des travaux pour remplacer le sas d'entrée en bois par un sas vitré, permettant de faire entrer la lumière directement par le portail de l'église.

Pour information, l'entreprise BASSAT a fourni un devis pour un sas vitré d'un montant de 6 959 €ht soit 8 322,96 €TTC. Une subvention pourrait être demandée dans le cadre du FDAEC 2013.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux et charge Madame le Maire d'inclure ces travaux dans le dossier de demande de subvention FDAEC 2013 auprès du Conseil Général.

## 4/ CLASSE INFORMATIQUE

Madame le Maire informe le conseil que la classe informatique de l'école avait été équipée avec des ordinateurs réformés, provenant d'un don d'une association de Bordeaux (conseil municipal du 15 novembre 2007). Aujourd'hui ces postes sont obsolètes et ne fonctionnent plus.

Le devis établi par DOM MICRO pour le remplacement par des postes neufs s'élève à la somme de 8 169 € (HT/TTC). Une aide peut-être sollicitée auprès du Conseil Général. Le taux de subvention est de 40 % d'un montant plafonné à 7 600 € soit 3 040 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de remplacer les ordinateurs et charge Madame le Maire, de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

### **5/ ACHAT MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur GAY, adjoint informe le conseil de la nécessité de remplacer un frigo de la chambre froide ainsi qu'une armoire de rangement et 4 tables dans le restaurant scolaire. Il présente les devis relatifs à l'achat de ces matériels :

Désignation	Prix HT	Prix TTC
<b>LA BOVIDA</b> : armoire inox portes coulissantes et armoire réfrigérée	2 681,57	3 207,16
<b>CAMIF</b> : 4 tables	1 180	1 411,28
<b>Total</b>	<b>3 861,57</b>	<b>4 618,44</b>

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces achats et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

### **6/ TRAVAUX BUREAU DIRECTRICE**

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'accueil de la mairie (ERP-PMR), Monsieur GAY, adjoint, présente un récapitulatif des devis relatifs aux travaux de restructuration et d'aménagement du bureau de la

Désignation	Prix HT	Prix TTC
<b>Entreprise DE CHECCHI Philippe</b> : maçonnerie	2 675,50	3 199,89
<b>Sarl NAU Patrick</b> : électricité	1 736,36	2 076,69
<b>NARDOU Thierry</b> : doublage murs	1 900,98	2 273,57
<b>BASSAT Bruno</b> : porte d'entrée	1 360,58	1 627,25
<b>CASSIER Bernard</b> : plomberie	734,05	877,92
<b>BRODU Nicolas</b> : peinture	700,00	837,20
<b>Total</b>	<b>9 107,47</b>	<b>10 892,52</b>

directrice des écoles.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

### **INFORMATION**

Madame le Maire informe le conseil :

❶ Conformément à la décision du conseil en date du 27 février 2012, DOPARCHIV a procédé courant juin au classement des archives communales. Des documents règlementaires ont été remis :

#### **Pour la mairie :**

- un répertoire alphanumérique (archives antérieures à 1940) et le répertoire série W (archives postérieures à 1940)
- l'inventaire des archives éliminables à terme
- les bordereaux d'élimination
- un provisoire de versement

#### **Pour les archives départementales :**

- les répertoires alphanumériques et série W pour contrôle scientifique et technique
- les bordereaux d'élimination pour autorisation de destruction de 2049 cml.



- ② Rentrée scolaire le 4 septembre 2012 – Souhaits de bienvenue aux deux nouveaux enseignants pour cette rentrée 2012/2013. Il s'agit de Madame BEHURE qui assurera la direction des écoles ainsi que la classe des CE2/CM1, Monsieur LETUFFE enseignant de la classe des CM1/CM2.  
La rentrée sera échelonnée pour la classe de petite section maternelle : 9 élèves feront leur rentrée le 4 septembre et les 8 autres rentreront le 6/9/12. L'effectif des classes est inférieur à 25 élèves.

Enseignant	classes	Effectif par classe
Mademoiselle BAGUR	Classe maternelle	25 élèves dont TPS/3 - PS/17-MS/5
Madame GERAUDIE - Mademoiselle BOUTAMI	Classe maternelle	25 élèves dont MS/9 et GS/16
Madame DEBONDANS	Cours préparatoire et cours élémentaire 1 <sup>ère</sup> année	21 élèves dont CP/11 et CE1/10
Madame PLANCHAIS	Cours élémentaire 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	23 élèves dont CE1/15 et CE2/8
Madame BEHURE, directrice	Cours élémentaire 2 <sup>ème</sup> année et cours moyen 1 <sup>ère</sup> année	20 élèves dont CE2/8 et CM1/12
Monsieur LETUFFE	Cours moyen 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	22 élèves dont CM1/11 et CM2/11

- ③ Le 10 juillet 2012, le Président de la CCCF a réuni les maires du canton pour une nouvelle réunion en ce qui concerne la mise en place d'un Plan local d'urbanisme intercommunal. La décision sera prise lors de la prochaine assemblée générale de la CCCF.
- ④ Lors de la réunion du SIAEPA, le Président a remis le nouveau formulaire d'assainissement non collectif à mettre à la disposition des administrés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette nouvelle version répond aux évolutions récentes de la réglementation (*arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012*). Ce formulaire vaut attestation de conformité du projet d'installation, à joindre obligatoirement au dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, dès lors qu'une nouvelle installation ANC est projetée (*1<sup>o</sup> du III de l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et décret n° 2012-274 du 28 février 2012*). Aucun permis de construire ou d'aménager ne peut être délivré sans cette attestation.
- ⑤ Madame Maïlys HUET, déléguée territoriale GrDF a remis et présenté le compte rendu annuel de concession 2011 rédigé par GrDF. La longueur du réseau en polyéthylène est de 9 738 mètres pour 125 clients raccordés au gaz naturel.  
A l'avenir, le rapport annuel de concession gaz sera établi et présenté par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), puisque le conseil municipal, dans sa délibération du 21 septembre 2011, lui a transféré le pouvoir concédant de la concession gaz.

→ Monsieur RAYNAUD, adjoint, fait le point sur le déroulement des manifestations estivales.

- ⇒ Le concert de musique Tzigane a remporté un vif succès. Le public venu nombreux et enthousiaste a apprécié la virtuosité et le talent des musiciens. Un grand moment de chaleureuse convivialité partagée avec les artistes.
- ⇒ Beaucoup de monde également pour le marché gourmand nocturne. Les participants ont apprécié l'accueil et la qualité des produits proposés par les producteurs, les commerçants locaux et associations.
- ⇒ La municipalité remercie M. MAUGET pour cette initiative et son investissement pour l'organisation de cette soirée très conviviale, à renouveler.
- ⇒ Le Conseil Général de la Gironde a octroyé une subvention d'un montant de 15 005 € pour les travaux des vestiaires du football club. En raison de la reprise prochaine des entraînements, les travaux seront réalisés dès la fin de la saison 2013. Un dossier sera de nouveau présenté pour une demande d'aide parlementaire.

→ Monsieur GAY, adjoint, fait le point sur l'achèvement des travaux du bâtiment de stockage communal et associatif et informe de la démolition de l'ancien bâtiment technique.

- ➔ Monsieur MARIEN, adjoint, fait la synthèse des 13 réunions communales du PLU. A l'issue de la réunion communale fixée au 20 août, pour faire le point sur l'ensemble et calage, le projet du PLU sera présenté aux personnes publiques associées lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage, fixée le 26/09/2012.
- ➔ Monsieur PANZERI, délégué de la commune au Syndicat du collège de VERAC, informe de la confirmation de dissolution du syndicat lors de la dernière assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 22 heures.



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze, le dix octobre à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absent excusé : M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE

Absente non excusée : Mlle LAMA-BARBETTA

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2012 est adopté l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout de six délibérations :  
1/ DECISION MODIFICATIVE n° 1 – 2 / DIAGNOSTIC TERMITES & AMIANTE CLUB HOUSE DU TENNIS AVANT DEMOLITION –3 / TRAVAUX MAIRIE (plans) – 4 / DETR 2013 - 5/ AIDE PARLEMENTAIRE – 6/ PROJET TENNIS

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

### **1 / EXONERATION TAXE FONCIERE – ECONOMIE D'ENERGIE**

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, prévue à l'article 1383-0 B bis du Code Général des Impôts (CGI).

Présentation du document émanant du bulletin officiel des impôts :

L'article 107 de la loi des finances pour 2009 (n° 2008-1425 du 27 décembre 2008) permet aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre, sur délibération prise dans les conditions prévues au I de L'article 1639 A bis du code général des impôts, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 % les constructions de logements neufs achevées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Cette exonération s'applique à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction, pendant une durée que chaque collectivité territoriale ou EPCI à fiscalité propre détermine et qui ne peut être inférieure à 5 ans.

Lorsque les conditions requises pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1383 sont remplies et en l'absence d'une délibération contraire prise conformément au V du même article, l'exonération au titre du présent article s'applique à compter de la troisième année qui suit celle de l'achèvement de la construction.

Ce dispositif, codifié sous l'article 1363-0 B bis du code général des impôts s'applique à compter des impositions établies au titre de 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ↳ **decide** l'exonération prévue à l'article 1363-0 B bis pour les logements qui satisfont aux conditions savants :
  - ◆ leur niveau élevé de performance énergétique globale, détermine dans des conditions fixes par décret doit être supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.
  - ◆ Conformément au décret n° 2009-1529 du 9 décembre 2009, les logements concernés doivent être titulaires du label " bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 " mentionné au 5° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mai 2007, relative au contenu et aux conditions d'attribution du label " haute performance énergétique ".
- ↳ **Fixe le pourcentage d'exonération à 50 %**. Cette exonération est applicable durant trois ans, à partir de la troisième année qui suit l'exonération de droit de 2 ans à l'achèvement des travaux, prévue à l'article 1383.  
Ainsi, l'exonération sera de cinq ans, soit (2 ans (article 1383) et 3 ans à 50% (article 1383-0 B bis).

## 2/ REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire de réviser le schéma d'assainissement de la commune. L'objet de l'étude demandée est de :

- Caractériser les contraintes du milieu, tant au niveau topographique, que foncier ou hydrographique (exutoire des effluents traités).
- Mettre à jour le parcellaire bâti.
- Rechercher et comparer, pour chaque quartier ou écart, les solutions d'assainissement capables de satisfaire les objectifs de développement de la collectivité tout en respectant les contraintes réglementaires, technique, économiques et de protection des milieux naturels.
- Définir les zonages de répartition entre l'assainissement collectif et non-collectif, afin d'établir le dossier de zonage d'assainissement qui sera soumis à enquête publique après approbation par la collectivité.

Le déroulement de l'étude suivra la méthodologie préconisée par l'Agence de l'Eau

- ⇒ Recueil des données, reconnaissance du terrain
- ⇒ Etude de scénarii envisageables et mise au point du zonage communal d'assainissement
- ⇒ Etablissement du dossier d'enquête publique en même temps que l'enquête publique du PLU.

Le délai prévisionnel de réalisation de l'étude est d'un mois et demi. Cette mission sera réalisée par Christophe PINEAU, chargé d'affaires du Cabinet Merlin, spécialisé en assainissement des eaux usées.

L'enquête publique sera concomitante à celle du Plan Local d'Urbanisme.

Le montant global de la rémunération s'élève à 3 250 €HT soit 3 887 €ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire réaliser cette étude.

et charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la rétrocession de la parcelle AC 532 en faisant préciser dans l'acte les points suivants :

## 3/ ABATTAGE D'UN CHENE

Il est demandé au conseil, d'accepter le devis proposé par les Jardins de Babylone en ce qui concerne l'abattage d'un chêne mort, lequel présente un danger pour les riverains et usagers de la route.

Effectivement cet arbre se trouve en bordure de la voie communale dénommée route des Chevreuils, à l'intersection avec la RD 246, route des Acacias.

Le devis s'élève à 2 811 €ht soit 3 361,95 €ttc. Il correspond à l'abattage, avec descente des branches et tronc avec nacelle, le débit, le ramassage des billes, évacuation des débris et évacuation des bois et tronc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre des Jardins de Babylone et autorise Madame le Maire à faire abattre ce chêne.

#### **4/ RETROCESSION VOIRIE CLOS SALIENS**

Le 19 octobre 2011, le conseil municipal a défini les points à intégrer dans l'acte de rétrocession gratuite de la voirie du lotissement le Clos Saliens à la commune, devant être formalisé avec l'association des copropriétaires.

En ce qui concerne l'éclairage du lotissement, l'association des copropriétaires a bien souscrit un contrat d'abonnement et mis en place une temporisation.

Une année s'étant écoulée, l'association demande à la commune de prendre en charge l'éclairage et de participer financièrement aux frais du notaire pour un montant de 150 €

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, refuse de participer financièrement pour les frais de notaire,

##### **1- Les copropriétaires du lotissement garderont à leur charge :**

L'entretien des espaces verts et des trottoirs (la tonte du gazon ainsi que les abords à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace clôturé de la réserve incendie, l'entretien des plantations d'arbres et arbustes, le désherbage des trottoirs.

##### **2 – La commune prendra en charge :**

- L'éclairage public,
- L'entretien de la voirie (chaussée), des réseaux et de la bâche incendie.

#### **5/ DECISION MODIFICATIVE N° 1**

A la demande de la Sous-préfecture, il est demandé au conseil de modifier l'affectation du compte en ce qui concerne le mandat d'un montant de 2 110 € émis au profit de la Communauté de Communes du Canton de FRONSAC et relatif à la compensation des charges de voirie.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier ces affectations de crédit du budget primitif de l'exercice 2012.

Comptes dépenses de fonctionnement			
65	6554	Organismes de regroupement	- 2110
014	73921	Attribution de compensation	2110
		<b>Total</b>	<b>0</b>

#### **6/ DIAGNOSTIC TERMITES & AMIANTE AVANT DEMOLITION DU CLUB HOUSE DU TENNIS**

Dans le cadre du projet de construction de deux cours de tennis couverts et d'un club house par la CCCF sur la commune de Villegouge, des prestations doivent être réalisées par la commune, en amont de la signature de l'acte de cession des terrains, afin de ne pas retarder le projet.

La Communauté de communes du Canton de Fronsac remboursera à la commune, tous les frais engagés pour ces différentes prestations, dès que l'acte de cession sera signé chez le Notaire.

Préalablement à cette démarche, une consultation a été faite auprès de 4 bureaux d'études pour le diagnostic termites et amiante avant démolition du club house du tennis.

Désignation	Prix ht	Prélèvement échantillon	Analyse échantillon
<b>SOCOTEC</b>	390 €	Par prélèvement 25 €	Par analyse 55 €
<b>VERITAS</b>	440 €	Par prélèvement 45 €	Par analyse 45 €
<b>APAVE</b>	490 €	Par prélèvement 35 €	Par analyse 60 €
<b>QUALICONSULT</b>	Pas de réponse		

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la SOCOTEC d'un montant de 390 €HT et autorise Madame le Maire à signer le devis pour faire ces diagnostics.



## **7/ TRANSFORMATIONS & AMENAGEMENTS POUR MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE ET DES ECOLES**

Il est remis aux élus les plans du permis de construire déposé en ce qui concerne le projet de transformations et d'aménagements pour mise en conformité de la mairie et des écoles. Le Maître d'œuvre, M. BUCHMANN, architecte, rédige le dossier relatif à l'avis d'appel public à la concurrence qui sera publié au BOAMP et sur le site marchés publiques d'Aquitaine en ce qui concerne le marché procédure adaptée pour les travaux de transformations et aménagements pour mise en conformité de la mairie et des écoles (ERP pour PMR).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques relatifs à ce marché procédure adaptée.

## **8/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2013 ET CONSEIL GENERAL**

Le 2 mars 2012, un dossier a été déposé à la Sous-Préfecture, pour solliciter le bénéfice d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant les travaux de transformations et aménagements pour mise en conformité de la mairie et des écoles. L'enveloppe des crédits, dévolue à cette dotation en 2012, n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes. En conséquence, cette opération n'a pas pu être retenue dans la programmation DETR 2012.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour faire les travaux en deux phases soit :

- \* La phase n° 1, relative aux travaux de la mairie, sera engagée de suite, sans solliciter DETR 2013.
- \* La phase n° 2, concerne les travaux sur la partie école : escalier de secours et peinture de la classe. Cette tranche de travaux ne pourra se faire qu'à la fin de l'école en juillet, 2013, ce qui permet de solliciter une subvention au titre de la DETR 2013 ainsi qu'une subvention du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ De faire les travaux de la mairie sans solliciter la DETR 2013 et charge Madame le Maire de lancer les appels d'offres correspondants.
- ☞ D'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention DETR 2013 pour la phase n° 2, relative aux travaux de la partie école soit : escalier de secours et peinture de la classe.
- ☞ Solliciter une subvention du Conseil Général en ce qui concerne les travaux de la partie école soit : escalier de secours et peinture de la classe.

## **9/ DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE CLUB HOUSE DE FOOTBALL**

Par lettre en date du 18 juillet 2012, le Conseil Général a octroyé une subvention de 15 005 € pour les travaux d'extension et de modification des vestiaires du club house de football.

En raison de la reprise des entraînements et matches de la saison 2012/2013, le démarrage des travaux débutera dès la fin de saison en juin.

L'aide parlementaire sollicitée n'a pu être accordée en 2012, (dépôt dossier dernier trimestre N -1 pour une subvention sur l'année N).

Il est proposé au conseil de présenter à nouveau ce dossier, afin de solliciter une aide parlementaire pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter à nouveau une aide parlementaire pour les travaux du club house de football.

## **10/ PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS & D'UN CLUB HOUSE PAR LA CCCF**

Une copie de l'esquisse réalisée par le cabinet C&A Architectes à Toulouse, Maître d'œuvre, désigné par la Communauté de Commune du Canton de Fronsac, pour le projet de construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house, est remis aux élus.

Ce projet est différent de celui présenté au conseil le 21 décembre 2011. En conséquence, il convient de céder à la CCCF, l'emprise de terrain nécessaire au projet de l'architecte.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser le Maire à finaliser le bornage du terrain selon la nouvelle emprise du terrain afin de correspondre au projet du permis de construire à déposer.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques relatifs à la cession de l'emprise de terrain nécessaire à la CCCF pour construire deux courts de tennis couverts et un club house vers le parking.

### **INFORMATION**

- Madame le Maire informe le conseil, que l'ordre de service a été donné à l'Entreprise COFEX LITTORAL pour faire les travaux de confortement par comblement de la carrière souterraine au droit du chemin de l'Escarderie. Le chantier sera suivi par le Maître d'œuvre GEOLITHE.
- Monsieur MARIEN, adjoint, rend compte de la réunion du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme.
- Madame COSTE, informe que l'association des Mésanges, a remis un chèque de 204 € au profit du CCAS de la commune, suite à l'organisation de la bourse aux vêtements d'automne/hiver. Le conseil municipal remercie, Madame COSTE, présidente de l'association les Mésanges ainsi que les bénévoles pour leur dévouement.
- Madame BIRON, fait part au conseil de la dissolution du Syndicat d'Aide Ménagère, votée lors de la dernière assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 54.



### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le douze novembre à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. PANZERI a donné pouvoir à M. GAY  
M. BARRE a donné pouvoir à M. L'HERITIER  
M. BRUN

Absente non excusée : Mlle LAMA-BARBETTA

Secrétaire de séance : Madame Colette BIRON est désignée à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2012 est adopté l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout de six délibérations :  
1/ DECISION MODIFICATIVE n° 2 – 2/ SPECTACLE ECOLE – 3 / CONCERT ESTIVAL – 4 / DETR 2013  
- 5/ REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE – 6/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur BARRE, présent en début de séance, a quitté la salle du conseil à 19h 20, en laissant pouvoir à M. L'HERITIER.

### **1 / DELIBERATION DECIDANT D'ARRETER LE PROJET DE REVISION DU P.L.U.**

Madame le Maire remercie de sa présence, Madame DURAND-LAVILLE, urbaniste du cabinet URBAM, en charge de la révision du PLU de la commune, venue présenter le PLU pour arrêt du projet par le conseil, avant de transmettre ce dossier à l'avis des différents services des personnes publiques associées, préalablement à l'enquête publique du Commissaire enquêteur et l'approbation par le conseil municipal.

Madame DURAND-LAVILLE, présente et commente les pièces écrites et graphiques du projet de PLU :  
1/ RAPPORT DE PRESENTATION - 2/ PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - 3/ ORIENTATIONS d'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION – 4/ REGLEMENT : PIECE GRAPHIQUE – 5/ REGLEMENT : PIECE ECRITE – 6/ ANNEXES.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil les conditions dans lesquelles le P.L.U. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de révision du P.L.U.

Le Conseil municipal,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-9 et R 123-18 ;

**VU** la délibération en date du 10 novembre 2010 prescrivant la révision du PLU et les modalités de concertation retenues ;

**VU** le projet de révision du P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

**VU** les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'État dans le département ;

**VU** la concertation avec la population qui s'est tenu sous la forme suivante : réunion publique du 27 mars 2012, information dans le bulletin municipal ;

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- 1 – de tirer le bilan de la concertation, avec les administrés en consignnant dans un registre les doléances qui seront transmises au Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique,
- 2 – d'arrêter le projet de révision du P.L.U. de la commune de VILLEGOUGE.
- 3 – que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, au titre des articles L 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.
- 4 – que les Présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance à la mairie, s'ils le demandent.

Conformément à l'article R 123.18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ou au siège de l'EPCI compétent, et dans ce cas dans les communes membres concernées.

### **3 / FDAEC 2013**

Madame le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

Par lettre en date du 22 octobre 2012, M. FROUIN, Conseiller Général informe que la base maximale retenue par le Conseil Général pour des achats ou travaux demeure inchangée, soit 21 300 € de travaux et achats.

La Communauté de Communes se verra attribuer 30 % de l'enveloppe globale.

Madame le Maire rappelle au conseil de compléter la décision du 31 juillet 2012 de faire un sas vitré à l'entrée de l'église avec l'aide du FDAEC, et présente au conseil des devis d'entreprises afin d'atteindre le plafond de la subvention de 30 %.

Projet	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Eglise	BASSAT menuiserie vitrée	959,00	8 322,96
Cimetière	GRANIMOND pose d'un module columbarium	5 984,36	7 157,29
Salle des fêtes	CLEMENT & FILS pose d'un écran de projection vidéo	2 489,95	2 977,98
Agence postale	BRODU travaux de peinture boiserie façade	6 440,00	7 702,24
		<b>21 873,31</b>	<b>26 160,47</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ce programme de travaux et charge Madame le Maire de solliciter la subvention au titre du FDAEC 2013.

#### **4/ DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 2 du budget primitif 2012.

<b>Comptes dépenses d'investissement</b>			
21	2184	Mobilier	+1140
21	2116	Achat terrain cimetière	- 1140
		<b>Total</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier ces affectations de crédit du budget primitif de l'exercice 2012.

#### **5/ SPECTACLE ECOLE**

Madame le Maire propose au conseil municipal, d'offrir un spectacle aux enfants des écoles et présente l'offre de la Compagnie Imagine, d'un montant de 1 165 €, pour son spectacle intitulé « Réverbère-Goélette ».

Après concertation avec les enseignants, ce spectacle aura lieu pendant le temps scolaire, le vendredi 21 décembre 2012 à 10 heures à la salle des fêtes.

La capacité d'accueil de la salle des fêtes n'étant pas atteinte, une invitation a été faite à la mairie de Saillans pour convier les enfants de leur école à assister au spectacle en prenant à leur charge le transport des élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir ce spectacle aux enfants des écoles de Villegouet et Saillans et autorise, Madame le Maire à signer le devis correspondant.

#### **6/ CONCERT ESTIVAL**

Dans le cadre des manifestations estivales, il est proposé au conseil de retenir un concert de musique festive celtico-folk rock « Les Binuchards ». Le coût global total de la prestation est de 3 000 €HT, (comprenant cachet, charges sociales, frais annexes et techniques son/lumière). TVA taux réduit en sus.

Il est demandé de prévoir 8 repas chauds pour les artistes et techniciens.

Les dates disponibles en Juillet sont le samedi 6 juillet ou vendredi 12 juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la date du samedi 6 juillet et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement correspondant avec l'association Action Animation Production

#### **7/ REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE**

Monsieur RAYNAUD, adjoint commission fêtes et cérémonies, rappelle que le repas offert aux personnes de la commune, âgées de 60 ans, aura lieu le dimanche 24 février 2013 à 12 heures dans la salle des fêtes.



La commission propose de fixer le prix du repas comme en 2012 à 26 € pour les personnes accompagnantes et de retenir un spectacle de magie participative « Le Magic show de Patrice » proposé par Patrice CURT, magicien, Comédien. Le cachet d'un montant de 650 € comprend les charges sociales inclus et TVA taux réduit. Prévoir également le repas de l'artiste.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces propositions et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement de l'artiste.

## **8/ INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- \* De demander le concours du Receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- \* D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2012.
- \* Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude AUMETTRE, receveur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération comme suit :

- 3 voix POUR 100 % (Mesdames MEDES, BIRON, M. RAYNAUD)
- 5 voix POUR 50 % (Madame COSTE, Messieurs MARIEN, GAY, PANZERI, BARBE)
- 2 abstentions ( Messieurs BARRE, L'HERITIER).

## **INFORMATION**

↳ Madame le Maire donne au conseil municipal, les informations suivantes :

- ⇒ Un don de 135 € a été remis par Monsieur MAUGET correspondant au produit de la tombola organisée lors du marché nocturne de juillet 2012, pour un achat au profit des écoles en concertation avec Madame la directrice.
- ⇒ Divers dons d'un montant de 241 € provenant de l'enlèvement de matériaux vétustes qui étaient entreposés dans l'ancien atelier du Basque.  
Le conseil accepte ces dons et adresse des remerciements aux donateurs.
- ⇒ A la suite de la visite du jury régional des villes et villages fleuris le 26 juin 2012, le jury s'est réuni le 30 octobre dernier et a confirmé l'attribution de la 1<sup>ère</sup> fleur à la commune de Villegouge.
- ⇒ Le et/ou les auteurs du vol par effraction, commis le 21 novembre 2011 dans le club house de Football, ont été identifiés. La Cour d'Appel de Bordeaux, Tribunal pour enfants, a adressé un avis à victime de se constituer partie civile.

La porte d'entrée du club house a été fracturée et les cadenas du portail coupés. Les réparations ont été effectuées par les responsables du club et l'assurance GROUPAMA a remboursé à la commune la facture d'achat de la porte et des cadenas.

S'agissant d'un mineur, Madame le Maire ne souhaite pas se constituer partie civile, dans la mesure où le sinistre a été remboursé par l'assurance.

- ⇒ Par lettre du 30 octobre 2012, la Sénatrice Marie-Hélène DES ESGAULX, accuse réception de notre demande d'aide parlementaire en ce qui concerne les travaux du club house de football. Le montant de l'aide éventuellement allouée sera donnée en janvier 2013.
- ⇒ L'acte de rétrocession à la commune des parkings devant la mairie a été signée par Clairsienne, chez le Notaire le 12 novembre 2012.
- ▶ Monsieur RAYNAUD, informe le conseil des dates des prochaines cérémonies :
  - le lundi 7 janvier 2013 : présentation des vœux au personnel communal
  - le vendredi 11 janvier 2013 : présentation des vœux à la population.
- ▶ Madame BIRON interroge sur la suite donnée par les copropriétaires du lotissement « le Clos Saliens concernant leur projet de rétrocession à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 20 heures 26 minutes.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le cinq décembre à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. BARBE a donné pouvoir à Mme MEDES  
 M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE  
 M. PANZERI a donné pouvoir à M. GAY

Absents non excusés : Mlle LAMA-BARBETTA – M. L'HERITIER

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GAY est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2012 est adopté l'unanimité.

### 1 / PROTECTION SOLAIRE CLASSE CE1

Madame le Maire informe de la demande de l'enseignante de la classe de CE1, de mettre des rideaux afin de protéger les élèves de la gêne occasionnée par les rayons du soleil.

L'entreprise BASSAT qui a été consultée pour faire un devis, a précisé qu'il n'est pas possible de poser un rideau en façade du fait de l'ouverture de la porte d'entrée de la classe sur l'extérieur. De même, il n'est pas possible de poser un rideau sur la porte à l'intérieur.

Il est donc proposé d'appliquer du film de protection solaire sur les parties vitrées, performance rejet solaire 81%, rejet U.V, 99%. L'offre faite par la Société BASSAT s'élève à 906,25 € HT soit 1 083,88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ces travaux et charge Madame le Maire de signer le devis de l'Entreprise BASSAT.

## **2 / CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE**

Madame le Maire présente la nouvelle proposition de la société Konica-Minolta pour la location des photocopieurs. Cette proposition a pour objectif de réduire nos coûts actuels des photocopies. Konica Minolta propose de remplacer le photocopieur actuel de la mairie, modèle C452 par un modèle C454, plus récent, donc plus performant et plus économique.

Le coût de la location des 3 photocopieurs (1 à la mairie et 2 aux écoles), reste inchangé, soit 639 € HT par mois, mais ceci pour une nouvelle période de 5 ans.

⇒ Pour le nouveau photocopieur C454

- le coût de la copie noir et blanc passera de 6,25 € à 5 € HT pour 1000 copies A 4.
- le coût de la copie couleur passera de 62,46 € à 50 € HT pour 1000.

En prenant en compte le même nombre de copies annuellement, cela ferait une économie d'environ 780 € /an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ce remplacement et autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

## **3/ TRAVAUX TOITURE ECOLE**

Monsieur GAY, adjoint à la commission bâtiments, fait part au conseil qu'il convient de faire des travaux sur la toiture de l'école de la poste. Il présente le devis de l'entreprise BIGOT d'un montant de 18 897,10 € HT soit 22 600,93 € TTC. Le devis prévoit également une option concernant le calage des liteaux avec pose de lambourdes 8x4 pour Rattraper les déformations pour un montant de 4 634,50 € HT et 5 542,86 € TTC.

Madame le Maire indique que ces travaux seront inclus au dossier école mairie afin de solliciter la subvention DETR 2013 ainsi que la subvention du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de faire ces travaux et charge Madame le Maire de solliciter la subvention DETR 2013 ainsi que la subvention du Conseil Général.

## **4 / REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2012, décidant de faire la révision du zonage d'assainissement, concomitamment à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette étude a été réalisée par Christophe PINEAU, chargé d'affaires du Cabinet Merlin, spécialisé en assainissement des eaux usées.

Il est demandé au conseil de valider le nouveau zonage et de le mettre à l'enquête publique. Les modalités du déroulement de l'enquête publique (minimum 1 mois) seront mises au point avec le commissaire désigné et précisées dans l'arrêté.

Le document de synthèse :

- Caractérise les contraintes du milieu.
- Recherche, pour les quartiers les plus importants, les solutions d'assainissement capables de Satisfaire les objectifs de développement de la collectivité.
- Définit les zonages de répartition entre l'assainissement collectif et non collectif, en conformité avec le plan de zonage du PLU.

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- ↪ Valide le nouveau zonage du schéma d'assainissement.
- ↪ Décide la mise à l'enquête publique du schéma d'assainissement.
- ↪ Charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la mise à l'enquête publique et à solliciter la désignation d'un Commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif.

## **5/ ASSURANCE PERSONNELS**

Il est proposé au conseil municipal, d'intégrer à notre contrat d'assurance actuel souscrit chez GROUPAMA pour la couverture assurance du personnel CNRACL, (*remboursement du salaire à 100 % au-delà de 15 jours de franchise*), les agents affiliés à l'IRCANTEC et d'inclure également la couverture des charges patronales pour les deux catégories d'agents IRCANTEC et CNRACL

Le contrat actuel représente une dépense de l'ordre de 5 900 €/an. L'assurance complète proposée passerait à 9 200 €, soit 3300 € en plus, correspondant aux taux de :

- Agents CNRACL 5,33 % - Taux agents IRCANTEC 1,15 %
- Avec charges patronales (+ 42 % pour CNRACL et + 25 % pour IRCANTEC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire ces compléments d'assurance, à compter du 10 décembre 2012, auprès de Groupama et charge Madame le Maire de signer les avenants correspondants au contrat en cours

## **6/ TARIFS CANTINE ET Garderie**

Monsieur GAY, adjoint commission scolaire, fait part de la proposition de la commission de réviser les tarifs des repas du restaurant scolaire et de garderie périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Prix du repas par élève à 1,95 €
- Pris du repas enseignant à 4,60 €
- Garderie périscolaire (matin de 7h à 8h 50 et/ou soir de 16h 30 à 19h, avec goûter)  
1,95 € pour un enfant - 3,05 € pour deux enfants et 0,55 € de plus par enfant, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

## **7/ AMENAGEMENT TERRAIN SALLE POLYVALENTE**

Monsieur RAYNAUD adjoint commission espaces verts, voirie, présente au conseil le devis complété par les Jardins de Babylone, en ce qui concerne l'aménagement définitif du terrain de la salle polyvalente, d'un montant global de 18 768,84 € HT et 22 447,54 € TTC.

Ce nouveau devis intègre le premier devis relatif à l'aménagement du terrain de boules, une partie d'engazonnement du terrain et quelques plantations d'un montant de 6 773,80 € et 8 101,46 € TTC pour lequel une subvention FDAEC a été sollicitée.

Un aménagement complémentaire est nécessaire pour finaliser ce projet. Il prévoit la réalisation d'un cheminement piétonnier de l'escalier au parking, la mise en place de bordures, la création de massifs et des plantations complémentaires d'un montant de 11 995,04 € HT soit 14 346,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette réalisation et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.

## **8/ DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 3 du budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier ces affectations de crédits du budget primitif de l'exercice 2012.

<b>Comptes dépenses d'investissement</b>			
21	2128	autres agencements et aménagements de terrains	<b>12 500</b>
21	2183	matériel bureau et informatique	<b>1 500</b>
21	2116	cimetière	<b>-14 000</b>
<b>Total</b>			<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier ces affectations de crédit du budget primitif de l'exercice 2012.



## 9/ REPARATION VENTILATEUR TENNIS

Madame le Maire présente au conseil le devis de BERGERAC MECANIQUE INDUSTRIELLE relatif au remplacement du ventilateur de la structure gonflable du tennis d'un montant de 850,70 € HT soit 1017,44 € TTC.

D'autre part, il est proposé au conseil, de mettre d'ores et déjà en vente la structure gonflable tant qu'elle est montée afin que les visiteurs se rendent mieux compte de l'état que lorsqu'elle sera démontée et remise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis et à vendre la structure gonflable au plus offrant.

## INFORMATION

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- De la signature le 5 décembre 2012 du procès-verbal des opérations préalables à la réception de travaux de confortement du chemin de l'Escarderie.
- Invitation est donnée aux élus d'assister au spectacle « Réverbère-Goélette » offert par la municipalité aux enfants des écoles de Villegouge et de Saillans, le vendredi 21 décembre 2012 à 10 heures à la salle des fêtes.
- Avis favorable donné par la commission de sécurité, lors de la visite du vendredi 7 décembre 2012 des bâtiments de la salle des fêtes, du restaurant scolaire et de la classe CE1.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 34.

# *informations municipales*



## ASSISTANCE ET SECURITE AUX PERSONNES

La Mairie s'est dotée d'un défibrillateur.  
Il sera remis sur demande aux présidents des associations à l'occasion de leurs manifestations.  
Une cession de formation sera organisée prochainement pour le personnel communal et les responsables des associations.

## REPAS DES AÎNES

**Le repas offert aux aînés de notre commune (à partir de 60 ans) aura lieu le :  
dimanche 24 février 2013 à 12 heures à la salle des fêtes**

Animation spectacle de magie participative intitulé « Le Magic show de Patrice »  
proposé par Patrice Curt, magicien, comédien.

**Les invitations seront envoyées début du mois de février.**

## INFORMATION DECHETS VERTS

Circulaire interministérielle du 18 novembre 2011

### Interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

**Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle le principe de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Coup de projecteur sur cette pratique nocive pour l'environnement et sur des solutions alternatives comme le paillage et le compostage.**

Les déchets verts constituent les éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, de l'élagage des branches d'arbres.

La circulaire vise à rappeler **qu'en dehors des dérogations préfectorales** accordées à certaines activités, le brûlage de déchets verts est interdit depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental (article 84). Cette disposition concerne aussi bien les déchets verts des particuliers que ceux des collectivités et des entreprises d'espaces verts qui doivent éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

#### **Une pratique nocive pour l'environnement et la santé.**

La circulaire pointe le caractère nocif de cette pratique pour l'environnement. Outre la gêne pour le voisinage et le risque d'incendie, le brûlage des déchets verts représente une source d'émission importante de substances polluantes (gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes).

#### **Les alternatives au brûlage : paillage et compostage**

Pour mieux traiter ses déchets verts, il existe des solutions plus respectueuses de l'environnement comme le paillage et le compostage qui permettent de valoriser ce type de déchets sur place. Les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs fanées, les mauvaises herbes, les branchages ou encore les tailles de haie peuvent être compostés au même titre que les épluchures de légumes, les coquilles d'oeufs ou les autres déchets de cuisine. Le mélange de différents types de déchets organiques permet même d'obtenir un meilleur compost qui peut être utilisé pour le potager, les massifs fleuris, les plantes en pot.

Les déchets verts peuvent également être disposés en paillage sur la terre, au pied des arbres ou des cultures. Le paillage permet notamment de limiter les arrosages. La valorisation des déchets verts à domicile permet également de diminuer les quantités apportées en déchèterie, ainsi que les trajets nécessaires pour les apporter et les traiter.

**Les déchets verts peuvent être compostés à domicile grâce à un composteur individuel que vous pouvez vous procurer auprès de la**



**Sinon, les déchets verts peuvent être déposés à la Déchetterie de Vérac.**





## Aide-mémoire du tri

Pour toute demande : **05 57 84 74 00** ou [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

### Compostage individuel

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

Des formations gratuites sont accessibles par le SMICVAL.



Tontes, marc de café, cartons souillés, coquilles d'œufs, fleurs fanées, épluchures de fruits et de légumes, papiers essuie-tout...



### Papiers et emballages recyclables

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Égouttez les boîtes de conserves
- N'écrasez pas les bouteilles plastique
- Utilisez les sacs jaunes disponibles en mairie



Papiers, enveloppes, journaux, prospectus, boîtes, briques, cartonnettes, bouteilles et flacons en plastique

### Verre (Apport volontaire)

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

Enlevez les bouchons et les capsules



Bouteilles, pots et bocaux, flacons de parfum



Consultez notre nouveau site internet [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr) pour connaître l'emplacement de la borne la plus proche de votre domicile

### Textile (Apport volontaire)

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Placez-les dans un sac fermé
- Attachez les chaussures par paire
- Vêtements en bon état, usagés ou déchirés mais non souillés



Chaussures, vêtements bébé, enfant et adulte



### Ordures ménagères résiduelles

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

Utilisez des sacs plastiques résistants



Déchets non-recyclables, pots de yaourts, barquettes, gobelets en plastique, barquettes en polystyrène, couches



### Accès en déchèterie

#### DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE :

##### Vérac

5, Teychères

Tél : 05 57 84 35 67

#### DÉCHETS ACCEPTÉS :



Ameublement, déchets verts, cartons, gravats, déchets spécifiques, DEEE, encombrants, métaux...



Un doute, une question sur le tri ? Contactez-nous au **05 57 84 74 00** ou sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

Une équipe de conseillers en valorisation est à votre écoute et des rendez-vous sont organisés sur simple demande.





# Calendrier de collecte 2013

Pour toute demande : 05 57 84 74 00 ou [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

## Villegouge

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<p>Mar 1 Férié</p> <p>Mer 2</p> <p>Jeu 3</p> <p>Ven 4</p> <p>Sam 5</p> <p>Dim 6</p> <p>Lun 7</p> <p>Mar 8</p> <p>Mer 9</p> <p>Jeu 10</p> <p>Ven 11</p> <p>Sam 12</p> <p>Dim 13</p> <p>Lun 14</p> <p>Mar 15</p> <p>Mer 16</p> <p>Jeu 17</p> <p>Ven 18</p> <p>Sam 19</p> <p>Dim 20</p> <p>Lun 21</p> <p>Mar 22</p> <p>Mer 23</p> <p>Jeu 24</p> <p>Ven 25</p> <p>Sam 26</p> <p>Dim 27</p> <p>Lun 28</p> <p>Mar 29</p> <p>Mer 30</p> <p>Jeu 31</p>	<p>Ven 1</p> <p>Sam 2</p> <p>Dim 3</p> <p>Lun 4</p> <p>Mar 5</p> <p>Mer 6</p> <p>Jeu 7</p> <p>Ven 8</p> <p>Sam 9</p> <p>Dim 10</p> <p>Lun 11</p> <p>Mar 12</p> <p>Mer 13</p> <p>Jeu 14</p> <p>Ven 15</p> <p>Sam 16</p> <p>Dim 17</p> <p>Lun 18</p> <p>Mar 19</p> <p>Mer 20</p> <p>Jeu 21</p> <p>Ven 22</p> <p>Sam 23</p> <p>Dim 24</p> <p>Lun 25</p> <p>Mar 26</p> <p>Mer 27</p> <p>Jeu 28</p> <p>Ven 29</p> <p>Sam 30</p> <p>Dim 31</p>	<p>Ven 1</p> <p>Sam 2</p> <p>Dim 3</p> <p>Lun 4</p> <p>Mar 5</p> <p>Mer 6</p> <p>Jeu 7</p> <p>Ven 8</p> <p>Sam 9</p> <p>Dim 10</p> <p>Lun 11</p> <p>Mar 12</p> <p>Mer 13</p> <p>Jeu 14</p> <p>Ven 15</p> <p>Sam 16</p> <p>Dim 17</p> <p>Lun 18</p> <p>Mar 19</p> <p>Mer 20</p> <p>Jeu 21</p> <p>Ven 22</p> <p>Sam 23</p> <p>Dim 24</p> <p>Lun 25</p> <p>Mar 26</p> <p>Mer 27</p> <p>Jeu 28</p> <p>Ven 29</p> <p>Sam 30</p> <p>Dim 31</p>	<p>Lun 1</p> <p>Mer 2</p> <p>Mer 3</p> <p>Jeu 4</p> <p>Ven 5</p> <p>Sam 6</p> <p>Dim 7</p> <p>Lun 8</p> <p>Mar 9</p> <p>Mer 10</p> <p>Jeu 11</p> <p>Ven 12</p> <p>Sam 13</p> <p>Dim 14</p> <p>Lun 15</p> <p>Mar 16</p> <p>Mer 17</p> <p>Jeu 18</p> <p>Ven 19</p> <p>Sam 20</p> <p>Dim 21</p> <p>Lun 22</p> <p>Mar 23</p> <p>Mer 24</p> <p>Jeu 25</p> <p>Ven 26</p> <p>Sam 27</p> <p>Dim 28</p> <p>Lun 29</p> <p>Mar 30</p> <p>Mer 31</p>	<p>Mer 1 Férié</p> <p>Jeu 2</p> <p>Ven 3</p> <p>Sam 4</p> <p>Dim 5</p> <p>Lun 6</p> <p>Mar 7</p> <p>Mer 8 Férié</p> <p>Jeu 9 Férié</p> <p>Ven 10</p> <p>Sam 11</p> <p>Dim 12</p> <p>Lun 13</p> <p>Mar 14</p> <p>Mer 15</p> <p>Jeu 16</p> <p>Ven 17</p> <p>Sam 18</p> <p>Dim 19</p> <p>Lun 20 Férié</p> <p>Mar 21</p> <p>Mer 22</p> <p>Jeu 23</p> <p>Ven 24</p> <p>Sam 25</p> <p>Dim 26</p> <p>Lun 27</p> <p>Mar 28</p> <p>Mer 29</p> <p>Jeu 30</p> <p>Ven 31</p>	<p>Sam 1</p> <p>Dim 2</p> <p>Lun 3</p> <p>Mar 4</p> <p>Mer 5</p> <p>Jeu 6</p> <p>Ven 7</p> <p>Sam 8</p> <p>Dim 9</p> <p>Lun 10</p> <p>Mar 11</p> <p>Mer 12</p> <p>Jeu 13</p> <p>Ven 14</p> <p>Sam 15</p> <p>Dim 16</p> <p>Lun 17</p> <p>Mar 18</p> <p>Mer 19</p> <p>Jeu 20</p> <p>Ven 21</p> <p>Sam 22</p> <p>Dim 23</p> <p>Lun 24</p> <p>Mar 25</p> <p>Mer 26</p> <p>Jeu 27</p> <p>Ven 28</p> <p>Sam 29</p> <p>Dim 30</p>	<p>Lun 1</p> <p>Mar 2</p> <p>Mer 3</p> <p>Jeu 4</p> <p>Ven 5</p> <p>Sam 6</p> <p>Dim 7</p> <p>Lun 8</p> <p>Mar 9</p> <p>Mer 10</p> <p>Jeu 11</p> <p>Ven 12</p> <p>Sam 13</p> <p>Dim 14</p> <p>Lun 15</p> <p>Mar 16</p> <p>Mer 17</p> <p>Jeu 18</p> <p>Ven 19</p> <p>Sam 20</p> <p>Dim 21</p> <p>Lun 22</p> <p>Mar 23</p> <p>Mer 24</p> <p>Jeu 25</p> <p>Ven 26</p> <p>Sam 27</p> <p>Dim 28</p> <p>Lun 29</p> <p>Mar 30</p> <p>Mer 31</p>	<p>Jeu 1</p> <p>Ven 2</p> <p>Sam 3</p> <p>Dim 4</p> <p>Lun 5</p> <p>Mar 6</p> <p>Mer 7</p> <p>Jeu 8</p> <p>Ven 9</p> <p>Sam 10</p> <p>Dim 11</p> <p>Lun 12</p> <p>Mar 13</p> <p>Mer 14</p> <p>Jeu 15 Férié</p> <p>Ven 16</p> <p>Sam 17</p> <p>Dim 18</p> <p>Lun 19</p> <p>Mar 20</p> <p>Mer 21</p> <p>Jeu 22</p> <p>Ven 23</p> <p>Sam 24</p> <p>Dim 25</p> <p>Lun 26</p> <p>Mar 27</p> <p>Mer 28</p> <p>Jeu 29</p> <p>Ven 30</p> <p>Sam 31</p>	<p>Dim 1</p> <p>Lun 2</p> <p>Mar 3</p> <p>Mer 4</p> <p>Jeu 5</p> <p>Ven 6</p> <p>Sam 7</p> <p>Dim 8</p> <p>Lun 9</p> <p>Mar 10</p> <p>Mer 11</p> <p>Jeu 12</p> <p>Ven 13</p> <p>Sam 14</p> <p>Dim 15</p> <p>Lun 16</p> <p>Mar 17</p> <p>Mer 18</p> <p>Jeu 19</p> <p>Ven 20</p> <p>Sam 21</p> <p>Dim 22</p> <p>Lun 23</p> <p>Mar 24</p> <p>Mer 25</p> <p>Jeu 26</p> <p>Ven 27</p> <p>Sam 28</p> <p>Dim 29</p> <p>Lun 30</p> <p>Mar 31</p>	<p>Mar 1</p> <p>Mer 2</p> <p>Jeu 3</p> <p>Ven 4</p> <p>Sam 5</p> <p>Dim 6</p> <p>Lun 7</p> <p>Mar 8</p> <p>Mer 9</p> <p>Jeu 10</p> <p>Ven 11</p> <p>Sam 12</p> <p>Dim 13</p> <p>Lun 14</p> <p>Mar 15</p> <p>Mer 16</p> <p>Jeu 17</p> <p>Ven 18</p> <p>Sam 19</p> <p>Dim 20</p> <p>Lun 21</p> <p>Mar 22</p> <p>Mer 23</p> <p>Jeu 24</p> <p>Ven 25</p> <p>Sam 26</p> <p>Dim 27</p> <p>Lun 28</p> <p>Mar 29</p> <p>Mer 30</p> <p>Jeu 31</p>	<p>Ven 1 Férié</p> <p>Sam 2</p> <p>Dim 3</p> <p>Lun 4</p> <p>Mar 5</p> <p>Mer 6</p> <p>Jeu 7</p> <p>Ven 8</p> <p>Sam 9</p> <p>Dim 10</p> <p>Lun 11 Férié</p> <p>Mar 12</p> <p>Mer 13</p> <p>Jeu 14</p> <p>Ven 15</p> <p>Sam 16</p> <p>Dim 17</p> <p>Lun 18</p> <p>Mar 19</p> <p>Mer 20</p> <p>Jeu 21</p> <p>Ven 22</p> <p>Sam 23</p> <p>Dim 24</p> <p>Lun 25</p> <p>Mar 26</p> <p>Mer 27</p> <p>Jeu 28</p> <p>Ven 29</p> <p>Sam 30</p> <p>Dim 31</p>	<p>Dim 1</p> <p>Lun 2</p> <p>Mar 3</p> <p>Mer 4</p> <p>Jeu 5</p> <p>Ven 6</p> <p>Sam 7</p> <p>Dim 8</p> <p>Lun 9</p> <p>Mar 10</p> <p>Mer 11</p> <p>Jeu 12</p> <p>Ven 13</p> <p>Sam 14</p> <p>Dim 15</p> <p>Lun 16</p> <p>Mar 17</p> <p>Mer 18</p> <p>Jeu 19</p> <p>Ven 20</p> <p>Sam 21</p> <p>Dim 22</p> <p>Lun 23</p> <p>Mar 24</p> <p>Mer 25 Férié</p> <p>Jeu 26</p> <p>Ven 27</p> <p>Sam 28</p> <p>Dim 29</p> <p>Lun 30</p> <p>Mar 31</p>

### INFORMATIONS PRATIQUES

- La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue l'après-midi, veillez à bien sortir votre bac dès le matin.
- La collecte des papiers et emballages recyclables s'effectue le matin, veillez à les présenter la veille au soir.
- Jours fériés : la collecte de rattrapage (samedi) s'effectue le matin, veillez à bien présenter votre bac la veille au soir.

- Ordures ménagères résiduelles
- Papiers et emballages recyclables

Toutes les informations sur le tri de vos déchets sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr) ou au 05 57 84 74 00







**Attention !!**



**Contre les cambriolages,  
Ayez le bon reflexe !!!**

**Le cambrioleur choisit des cibles faciles  
et va au plus simple.  
Il se renseigne sur vos habitudes.  
Il recherche les failles de votre protection  
et en profite.**

**Gendarmerie de Villegouge  
5 route des Acacias  
33141 VILLEGOUGE**

### Se préserver, c'est entre autres :

- ➔ Utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouiller les portes et fermer vos fenêtres même pour une absence de courte durée).
- ➔ Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs.
- ➔ Placer en lieux sûrs et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voitures.
- ➔ Ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres.
- ➔ Ne pas conserver chez soi d'importantes sommes d'argent même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- ➔ En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité (levée régulière ou suivi du courrier, ouverture des volets, éclairages dissuasifs aléatoires, transfert des appels téléphoniques)

**Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage :**

**Composer le 17 ou le 112**

Dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront programmées.

# TRAVAUX DES COMMISSIONS

## Commission culture



### La Bibliothèque de VILLEGOUGE \*

- a) + de 1000 livres & documents en prêt.
- b) entre 120 & 140 nouveaux titres renouvelés tous les trimestres. Rien que pour vous !
- c) 2 assistantes et animatrices à votre disposition.
- d) une volontaire bénévole et des élus.
- e) L'accueil de nos écoliers pendant les heures de classe.
- f) L'accueil des enfants de la crèche le mercredi matin.
- g) La livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- h) Chaque année l'accueil d'auteurs dans les classes ; et prochainement des animateurs ...

Heures d'ouverture pour le public :

- Le Mardi de 13h30 à 16h30
- Le Mercredi de 10 h à 12h
- Le Vendredi de 14h30 à 18 h

### ABONNEMENT A L'ANNEE

Envoyer : **GRATUIT** (coût pour l'envoi) (Sauf pour les abonnés à l'étranger)

Le montant :  €

Date :  /  /

Prénom :

Adresse :

App. Tél. :

Signature :



### Auteur dans les classes :

Nous sommes heureux d'accueillir à l'école de Villegouge : **Angélique PELETTIER** auteur et illustratrice de l'ouvrage : « Le Noël Vert de Siméon ».

A la « Fête du Livre » à St Germain la rivière après sa prestation dans 2 classes, vous pourrez la rencontrer le **2 Dec.12** (ou elle dédicacera ses livres)

Nombreux sont les livres prêtés par la B.D.P.P.  
En Dec.12, 140 sont encore remplacés !

### CONCOURS de DESSIN 2012

Ca alors ! Encore mieux que l'année passée. Nos enfants ont participé plus nombreux que jamais : 42 dessins étaient exposés. **BRAVO les ENFANTS !**

### INVITATION au COMMITTE de LECTURE :

Le « p'tit biblio \* » organise (sans prétention) un bavardage et commentaire des lectures "passion" de chacun. Les habitués désirent renouveler l'expérience dans la même ambiance conviviale (Thé et p'tits gâteaux !) en mi-Janvier 2013. Faites-vous connaître !

L'équipe du p'tit biblio vous souhaite de Bonnes Fêtes de Fin d'Année !

« Le Noël vert de Siméon » est disponible dans votre bibliothèque !

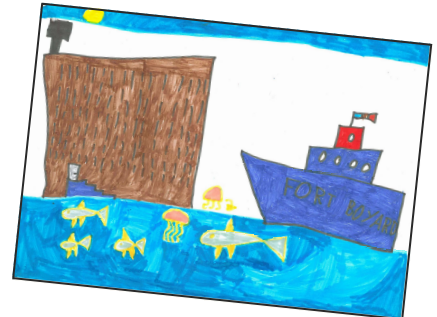


# concours de dessin



Chose promise, chose due... !!!

Notre deuxième concours de dessin a rencontré, encore cette année un franc succès ce samedi 20 octobre et le thème « Le livre de mes vacances » a beaucoup inspiré nos petits Artistes en herbes.



# Commission des bâtiments

Au cours du 3ème trimestre de l'année 2012, la commission des bâtiments a suivi les Travaux d'aménagement dans le bureau de la directrice des écoles et d'entretien du cabinet des infirmières et de la salle polyvalente pour un montant de 26 821,88 € ttc.



Bureau de la Directrice	
Maçonnerie	3 199,89 €
Electricité	2 076,69 €
Peinture	837,20 €
Doublage murs	2 417,09 €
Menuiserie	1 627,25 €
Plomberie	877,92 €
<b>Total travaux</b>	<b>11 036,04 €</b>

## Cabinet des infirmières

Peinture	3 576,04 €
Electricité	1 453,16 €
<b>Total travaux</b>	<b>5 029,20 €</b>



## Salle polyvalente

Peinture	6 368,70 €
Électricité	112,85 €
Menuiserie et volant roulant	3 766,65 €
Motorisation volet	508,44 €
<b>Total travaux</b>	<b>10 756,64 €</b>



# Vie associative

## Le Comité des Fêtes - Avenir Villegougeois

Dimanche 26 août 2012 a eu lieu la Brocante par un soleil radieux.  
De nombreux exposants et chineurs ont participé à cette manifestation.  
Nous remercions les bénévoles du comité des fêtes sans qui cette organisation  
n'aurait pas eu lieu.

Prochaines manifestations :

- \* Loto le 15 mars 2013
- \* Loto le 26 avril 2013
- \* Fête de la musique le 22 juin 2013

Venez nombreux.



Suite à l'assemblée générale du 5 juillet 2012,  
il a été procédé au renouvellement du bureau.

Sont élus les membres suivants :

Président d'honneur : Mme MEDES Jeanine, Maire de Villegouge

Président : JOUBERTEIX François - Vice-président : OLLIVIER Bernard

Secrétaire : VALEIX Jean-Louis - Trésorier : BADARD Jean-Paul

Assesseurs : MARTINON Michel, DADER Yannick, BERNARD Michel, LE MADEC  
Laurent, VOLUZAN David, JOUBERTEIX Nathalie, MANOUVRIER Raymond,  
TOCHEPORT Louis, CHAILLOU Fabrice, DUCHAMP Emeric, MEDES Raymond.

Piégeurs : LE MADEC Laurent : ☎ 06 13 74 42 78

VOLUZAN David : ☎ 06 58 86 36 60

Prochaines manifestations :

- ✦ Loto le vendredi 15 février 2013 à 20 H 30
- ✦ Repas le Samedi 02 mars 7 décembre 2013

Pour tout renseignement : M. JOUBERTEIX ☎ 06 18 53 24 36





**TENNIS CLUB**  
INTERCOMMUNAL DU FRONSAIRIS

## Saison 2012-2013

### « *Un Tennis pour TOUS* »

Avec 340 licenciés en 2012 dont 200 jeunes inscrits en école de tennis et une vingtaine d'adultes en situation de handicap mental (club labellisé), le TCIF est un club qui accueille tous les pratiquants de tennis, qu'ils soient enfants ou adultes, joueurs débutants ou confirmés et ou cohabitent sport loisir et compétition.

De plus, un programme d'animations sportives est mis en œuvre tout au long de la saison pour les jeunes et les adultes.

Convivialité, qualité d'enseignement, tarifs raisonnables caractérisent ce club (entente Villegouge / Galgon / Lugon) avec comme équipements : 7 courts en béton poreux dont 6 éclairés et 1 couvert (bulle gonflable) en période hivernale.

Courant 2013 le club devrait pouvoir disposer d'une salle avec 2 courts couverts sur le site de Villegouge (dont 1 supplémentaire), structure indispensable à son bon fonctionnement et à son développement.

L'équipe pédagogique composée de : Benoît TAUZIEDE (classé 2/6) directeur sportif, diplômé d'Etat supérieur  
Philippe DEMAIN (classé 4/6) diplômé d'Etat 1<sup>er</sup> degré

assistés d'initiateurs formés à la Ligue de Guyenne de Tennis vous propose :

- ✧ Mini-Tennis dès 4 ans — Ecole de Tennis — Ecole Ados — Ecole de Compétition — Centre d'Entraînement
- ✧ Cours Collectifs Adultes tous niveaux — Cours Individuels — Tennis Adapté (Handicap Mental)

L'équipe 1 féminine sacrée Championne de Guyenne de 2<sup>ème</sup> série accède en 1<sup>ère</sup> série B.

L'équipe 1 masculine évolue en division pré-nationale.

De nombreux jeunes sont parmi les meilleurs au niveau régional, et toutes les équipes engagées dans les différents championnats ont de bons résultats d'ensemble.

Trois tournois homologués sont organisés durant la saison, dont un tournoi jeunes en juin.

**PERMANENCE** : le samedi de 13h30 à 16h au club house « route des Genévriers » à Villegouge

**RENSEIGNEMENTS** : Téléphone : Club 05 57 84 82 03 — Benoît TAUZIEDE (moniteur) : 06 84 02 22 50

Jean-Pierre SEGUIN (président) : 06 80 53 26 07

**LE TCIF C'EST DE LA DYNAMIQUE !!!!! VENEZ NOUS REJOINDRE.**





# ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Ils étaient nombreux sur les planches de VILLEGOUGE, les jeunes de l'atelier théâtre de L'association P. LATOUR DU MOULIN le samedi 02 juin 2012.

En effet les 26 enfants ont foulé la scène avec brio, sous l'œil attentif de leurs animateurs .



Ces jeunes comédiens en herbe encadrés par :

**Amandine BONVIN,**  
**Catherine VERDIER,**  
**Muriel MARIEN,**  
**Gérard ARQUEY,**  
**Sandrine CAPDEPONT** et  
**Josian DEJEAN** ont présenté comédies, sketches et chansons.



Beaucoup de nostalgie au cours de la soirée cabaret organisée le samedi 08 septembre à VILLEGOUGE. Sur le thème de « laisse ton cœur parler ... », les chanteurs des ateliers de la voix vivante de Rochefort ont interprété avec talent plusieurs chansons. Les spectateurs ont fait un retour en arrière pour certains, et une découverte pour d'autres en écoutant Charles Trenet, Patachou, Serge Lama, Sacha Guitry, Arletty et tant d'autres...

## LE THEATRE DE LATOUR a repris ses tournées avec « OPERATION COUSINE »



- \* Le samedi 22 septembre 2012 21 H à Cabariot (17)
- \* Le samedi 29 septembre 2012 21 H à Cars
- \* Le samedi 06 octobre 2012 21 H à Cadillac en Fronsadais
- \* Le samedi 17 novembre 2012 21 H à Beychac et Caillau
- \* Le samedi 24 novembre 2012 21 H à Peujard
- \* Le samedi 15 décembre 2012 21 H à Villegouge (Au profit des restos du cœur)

*" Sur fond de campagne politique, Paula débarque sans prévenir ou presque ! Elle réveille la libido de ces Messieurs, excite les nerfs de ces Dames et surtout s'apprête à révéler un lourd secret..."*

**Avec :Gérard ARQUEY, Josian DEJEAN, Sandrine CAPDEPONT, Brigitte JANAUD, Brigitte DEJEAN et Thierry ARNAUDIN.**



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « LES CANAILLES »

*Siège social : Mairie de Villegouge*

Notre association a pour but, au travers de diverses manifestations (Halloween, Carnaval, Loto des enfants, Kermesse), de proposer des animations aux enfants tout en récoltant des fonds pour les activités de loisir proposées par les enseignants. Ouverte à tous les parents d'élèves désireux de s'investir à leur manière pour le Bonheur de nos petits écoliers, n'hésitez pas à prendre contact.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

Régis POILVE ☎ 06.82.43.75.05 ou Laëtitia JUAN ☎ 06.50.23.35.02



### Planning des activités de l'année scolaire 2012-2013

- \* **CARNAVAL le SAMEDI 9 FEVRIER 2013**  
de 14h à 15h30 et de 15h30 à 17h LOTO
- \* **VIDE GRENIER DES ENFANTS le SAMEDI 13 AVRIL 2013**
- \* **KERMESSE des Canailles le SAMEDI 22 JUIN 2013**



L'Association Les Mésanges rappelle  
Que son repas anniversaire aura lieu  
Dimanche 03 Février 2013 à 12 heures  
dans la salle des fêtes de Villegouge.  
Avec animation



**Résultats sportifs :** Nos équipes U7 à U9 engagées dans le championnat District Gironde Est obtiennent de bons résultats.

Les équipes U 10, U11, U12, U13 (B), en entente avec le Fronsadais, évoluent à différents niveaux avec des résultats encourageants.

La plus grande satisfaction sportive vient de l'équipe A-U13, catégorie honneur, qui pour la première fois dans l'histoire du club, s'est qualifiée pour évoluer au niveau supérieur. A partir de janvier 2013, elle dispute le championnat du Comité de Gironde qui regroupe les meilleurs clubs du département.

Notre équipe se trouve dans une poule où le niveau de compétition est relevé : ANDERNOS, STADE BORDELAIS, MERIGNAC, BAZAS, ST SEURIN SUR L'ISLE.

Le challenge est difficile, mais nous avons confiance en nos jeunes pour porter toujours plus haut les couleurs de notre club. Félicitations à l'encadrement pour cet excellent résultat sportif.

**Récompenses :** le 30 janvier 2013, le Football Club de Villegouge sera honoré dans les salons des Girondins de Bordeaux pour ses excellents résultats sportifs obtenus dans la catégorie U13 saison 2011/2012.

**Arbre de Noël :** le vendredi 21 décembre 2012, s'est déroulé l'arbre de Noël de l'école du foot dans la salle des fêtes de Villegouge regroupant soixante dix enfants et leurs leurs parents.

Chaque joueur de l'entente FC Villegouge - Le Fronsadais, a reçu un sweet floqué au nom du club afin de porter nos couleurs hors de nos frontières.

Goûter et friandises pour les enfants. Galette, apéritif pour leurs parents dans la convivialité et la bonne humeur.



**BRAVO ET FELICITATIONS POUR CES EXCELLENTS RESULTATS, AUX JEUNES JOUEURS, A LEURS ENTRAINEURS ET TOUTE L'EQUIPE D'ENCADREMENT.**



# spectacle de Noël à l'école

Vendredi 21 décembre, les enfants des écoles de Villegouge et de Saillans ont assisté au Spectacle intitulé « Réverbère-Goélette ».

Deux personnages, Margot et Félicien, ont embarqué nos jeunes écoliers très attentifs et participatifs, dans un voyage imaginaire et poétique sur fond de grandes voiles de bateau et de leur de réverbère.

Une véritable Evasion théâtrale offerte par la Municipalité de Villegouge et présentée par la Compagnie Imagine, avec Mathilde Maumont, David Allain, Fabien Pauly et Romain Robert.



**Le 6 Juillet 2013 à Villegouge, concert exceptionnel avec**

## LES BINUCHARDS



**Réservez votre soirée et venez partager un grand moment de convivialité et de bonne humeur**